



LA DIRECTION GÉNÉRALE

0023

N/Réf. : ...../CHPH/DG/kam

## COMMUNIQUE

### AGREMENT DES ACHETEURS DE LA COMMERCIALISATION INTERIEURE DES PRODUITS DU PALMIER A HUILE POUR L'ANNEE 2025

En application des articles 5 et 6 de la loi n° 2017-540 du 03 août 2017 fixant les règles relatives à la régulation, au contrôle et au suivi des activités des filières Hévée et Palmier à Huile, les opérations d'achat des produits du palmier à huile sont soumises à la **délivrance d'agrément** par le Conseil Hévée-Palmier à Huile.

Le Conseil Hévée-Palmier à Huile porte à la connaissance des opérateurs de la commercialisation intérieure des produits du palmier à huile **au titre de l'année 2025**, que la session de dépôt de dossiers de candidature est ouverte.

A cet effet, les dossiers de demande d'agrément des acheteurs sont reçus dans les **six (06) Délégations Régionales du Conseil Hévée-Palmier à Huile, du 03 octobre au 31 octobre 2024.**

Pour le renouvellement d'agrément des acheteurs de la campagne 2023 et 2024, il s'agira de procéder à une actualisation d'un certains nombres de documents administratifs mentionnés dans la liste des pièces à fournir.

La liste des pièces à fournir par tous les requérants est disponible sur place et téléchargeable sur le site web [www.conseilheveapalmier.ci](http://www.conseilheveapalmier.ci).

Pour plus d'informations, veuillez appeler les numéros de téléphone suivants :

DR Abengourou : 05 86 70 73 64  
DR Aboisso : 05 86 70 78 00  
DR Dabou : 05 86 70 80 49  
DR Duekoue : 05 86 70 82 78  
DR Gagnoa : 07 07 63 16 83  
DR San Pedro : 05 86 14 83 15

Fait à Abidjan, le 03 septembre 2024

